L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 13 FEVRIER 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—1f

A LOUER.

A LOUER.—Une résidence haute, avec jardin, écurie, etc. rue Dumaine 464. S'adresser chez A. D. Gomez, 209 Decatur. 13 fév—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Livres Espagnols et Français, neufs et d'occasion—Ilustracion Espanola, agencia de "Las Novedades."—24 Passage de la Bourse, encoignure Douane. 7 fév—1m

DEMANDES.

ON demande une cuisinière parlant le français. Bons gages. S'adresser à Shulkens et Smith, 49 et 51 Passage de la Bourse. 11 fév—1 sem

DEMANDE—Deux apprentis de 12 à 15 ans chez Mangin, No 73 Ste Anne. 7 fév—8f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles Benson vs. George F. Holden.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 29 991.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MERCREDI 24 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un wagon à ressorts à quatre roues recouvert. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée. Conditions—Comptant sur les lieux. M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 13 fév—13 18 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Henrietta S. Randolph.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35 023—Division B—Attendu que Mme Artemisia A. Sibley veuve de Robert B Searing a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Henrietta S Randolph décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 13 févr—13 18 21

Succession de Bernard Zerwes

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33 6.9—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Vve Margareth Zerwes administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 13 fév—13 18 21

Succession de Stephen McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,897—Division D—Attendu que Mme Bridget McNamara a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Stephen McNamara, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 11 fév—11 16 20

Succession de H. T. Vennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34 9.5—Division B—Attendu que George H Vennard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. T. Vennard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 11 fév—11 16 20

Succession de Catherine Leithman veuve de John A. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34.8.6—Division B—Attendu que Conrad Leithman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Leithman, veuve de John A. Huber, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 4 fév—4 9 13

Succession de Jos. Edw. Viguie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34 934—Division D—Attendu que Marie Anne Viguie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jos. Edw Viguie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 6 fév—6 11 14

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Jos. Armbruster vs ses créanciers—No 35,028—Division E—La cession de la propriété de Joseph Armbruster est par le présent acceptée par la cour au nom de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant W. O Hart, notaire public, le SAMEDI 19me jour de mars 1892 à 11 heures A. M. afin que le dit insolvable puisse leur livrer ses biens, exposer un rapport de ses affaires devant eux; qu'un syndic soit élu; que les créanciers fixent les termes et conditions de la vente de la propriété du dit insolvable et prennent telle action qu'il leur conviendra à l'égard de la propriété qui leur sera livrée; que la décharge de la dette demandée par le dit insolvable soit décidée par un vote, et toutes autres affaires pouvant être présentées devant la dite assemblée; qui peuvent être justes et légales, et dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et la propriété du dit insolvable sont suspendues; et il est de plus ordonné que Martin Voorhies, Esq, avocat, soit en ceci nommé avocat pour représenter les créanciers absents. Nouvelle-Orléans, 12 février 1892. (Signé) ALBERT VOORHIES, Juge. Une copie exacte. M. GUIRAUD, Député Greffier. 13 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34,733—Division A—Henry K. Gautreaux vs ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Henry E. Gautreaux est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire, le 20me jour de février 1892, à 11 heures A. M., de sorte que les biens du dit insolvable soient rendus, déposant devant eux l'état de ses affaires; qu'un syndic soit nommé; que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle disposition sera faite des actifs ci-dessus rendus, consistant entièrement de propriétés mobilières; et si vendu à l'encan, que le même vote sur quels termes et conditions et sujet à quelles provisions, pareille vente sera faite; et de sorte que pareilles autres matières soient considérées justes et nécessaires; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892. Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge. Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 14 janv—3f au 20fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D.—Carlos Madueli vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Carlos Madueli, insolvable soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, en son bureau, No 35 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI 16me jour de février 1892, dans le but de considérer et déterminer et pour fixer le jour, les termes et les conditions de la vente des propriétés foncières cédées dans cette affaire et pour voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892. (Signé) N. H. RIGHTOR, Juge. Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 13 janv—6f au 16 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,717—Division C—James M. Walsh vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de James M. Walsh à ses créanciers, soit acceptée par la Cour et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit James M. Walsh soient suspendues. Il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers dudit James M. Walsh soit tenue pardevant Henry L. Garland, jr, notaire en cette ville, en son bureau No 13 Commercial Place, le LUNDI 15me jour de février 1892, commençant à 11 heures A. M., afin d'élire un syndic. Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1892. Signé: F. A. MONROE, Juge. Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 2 janv—3f au 15 fév

NOUVELLE-ORLEANS, LE 12 Décembre 1891. AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile de District Division E, paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. ROTHICK, interdit. Tout ce qui est dû à ce dernier me doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui doivent être approuvées devant être présentées pour être payées. On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, au premier étage, tous les jours, de 9 heures à 11 A. M. et de 3 à 5 P. M. 16 déc—12f CHAS. W. DROWN.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 FEVRIER—CLASSE No 196

Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
25	74	75	23	31	44	18	19	61	57	51	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 12 février 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous surveillons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prést. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prést. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prést. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 MARS 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,** Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,287—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot Cinq, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Erato et South Peters, ayant vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, sur cinquante-deux (52) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 fév—10 17 24—mars 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Jacob Von Hoven vs Elizabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,375.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Albert Barlow, institué héritier de sa femme décédée, Elisabeth Von Hoven, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Tout ce certain morceau ou portion de terre,** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, et spécialement tous les droits d'alluvion ou accrétions de batture, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et le fleuve Mississippi, lequel est désigné comme îlet "C" sur le plan original de Rickerville, et comprend la moitié du dit îlet la plus près de l'avenue Peters. La dite portion de terre mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front se joint alors et s'étend en profondeur au fleuve Mississippi où il a également une façade de deux cent soixante quatre pieds neuf pouces une ligne et ayant une profondeur et façade le long de l'Avenue Peters à la marque des basses eaux du fleuve Mississippi d'à peu près cent quatre vingt-cinq pieds et à peu près de quatre cent soixante dix pieds à la ligne des basses eaux du fleuve.

2° **Tout ce certain morceau ou portion de terre** avec les améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui lui appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Sixième District de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, et les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, lequel est désigné comme l'îlet numéro deux sur le plan original de Rickeville, la dite portion de terre comprend la moitié du dit îlet le plus près de l'avenue Peters et mesure deux cent cinquante pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, deux cent soixante-deux pieds sept pouces à la rue Front, deux cent quatre-vingt-neuf pieds sept pouces cinq lignes de profondeur et façade à la rue Peters, s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue Léontine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév—1 8 15 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick Lang vs. Mme Eva Buttner, femme de E. L. Buttner, et E. L. Buttner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,599—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la section nommée Faubourg St-Joseph, dans l'îlet borné par les rues Constance (anciennement Live Oak), Amelia, Magazine et Peniston, et désignés comme lots Nos onze et douze de l'îlet No neuf sur un plan du dit Faubourg St-Joseph, déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville; les dits lots se touchent et mesurent chacun, savoir:

Le lot No onze forme le coin des rues Constance (anciennement Live Oak) et Peniston et mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Peniston. Le lot No douze mesure trente-deux pieds dix pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26 fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Marie Gomila Prats et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,340.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Une certaine portion de terre ou morceau de terrain,** située dans le premier district de cette ville, carré compris entre les rues Julia, Cypress, Howard et Liberté, et ayant les dimensions suivantes, savoir: cent vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Liberté, cent quatorze pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, cent soixante-deux pieds plus ou moins de façade sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cent soixante treize pieds quatre pouces plus ou moins, sur la ligne inférieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julia. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges qui y appartiennent; laquelle propriété était alors établie comme **Fabrique de Mousse,** ensemble avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement, et attachées à la dite propriété.

2° **Un certain terrain,** situé dans le Second District, carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, maintenant Decatur, désigné par le No 2 sur un plan de C. De Armas voyer, le 19 janvier 1852, et déposé en l'étude d'Antoine Doriocourt, notaire en cette ville; lequel dit terrain mesure vingt-trois pieds un pouce, plus ou moins, de façade sur rue de Chartres, sur une profondeur de soixante quinze pieds six pouces, ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages, cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, ainsi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisies dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite: Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144, montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876, et la somme additionnelle de $2,132, le montant des contributions sur 104 actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur les contributions de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur dix autres contributions de $208 chacune, parvenant à maturité le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890, inclusivement, chaque contribution portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de l'appel et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, sur 104 actions, dette non encore due, mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de $7,280 00, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation de plaignant, soit la somme de mille cent quarante-quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions, avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1876 et en plus la somme de deux mille cent trente deux dollars, montant de contribution sur 104 actions du dit stock maintenant dû avec intérêt à 8 pour cent par an à l'appel ou contribution de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur les autres appels annuels ou contributions de $208 chacun, qui deviennent dus le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890 inclusivement, les appels portant le dit 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de leur maturité, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre, assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué, des dites 104 actions qui n'est encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille deux cent quatre-vingt dollars ($7,280), et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses lois; et le reste, s'il en est du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN. Sherif Civil de la paroisse d'Orléans
11 janv—11 18 25—fév 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée Avenue St-Charles, entre Pin et Lowerline [la rue derrière étant la rue Washington, maintenant Hampson] formant l'encoignure de l'Avenue St-Charles et de la rue Pin.

Mme P. L. Stone vs Succession de M. L. A. Eyrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 34,814.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No soixante douze, borné par l'avenue St-Charles, les rues Pin, Washington (maintenant Hampson) et Lower Line, et mesurant soixante pieds quatre pouces de face à l'avenue St-Charles, sur deux cent treize pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue Pin. La dite portion de terre formant l'encoignure de l'avenue St-Charles et de la rue Pin.

Etant la même propriété acquise par feu M. L. A. Eyrich du Mutual Building & Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Jos. D Taylor, notaire en cette ville, le 15 décembre 1886. Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 127, folio 210.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN. Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
9fév—9 15 23 29 mars 7 12

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT

Une résidence à deux étages, coin des rues Miro et Ste-Anne.

Succession de G. W. Schumann—No 33,748.

PAR JAS. P GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 5 mars 1892, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 19 janvier 1892 et signé le 25 janvier 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Miro et Ste-Anne, et borné par les rues Tonti et Orléans; le dit lot mesure 126 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Miro, sur 87 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Ste-Anne, et 126 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue Tonti. Ensemble avec une résidence à deux étages contenant 8 chambres; de plus un hangar, office, lieux d'aisances, 2 cuves, puits, etc.

Le tout conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur jusqu'à la portion des héritiers majeurs, le reste à un et deux ans de crédit avec billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication avec toutes les clauses usuelles de garantie, et pour la portion des héritiers mineurs mêmes termes et conditions qu'il est dit plus haut. Dix pour cent seront requis comptant sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Davigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 fév—3 6 13 20 27—5 mars

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Second District.

Cottage Double rue Tremé, entre St-Philippe et Ursulines.

Successions de Charles Ellis et de Marcelite Charles.

Nos 34,523 et 34,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Divisions A et E.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 2 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans le rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu de et conformément à deux ordres de cour, savoir, un dans l'affaire de la succession de Charles Ellis, signé par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 26 janvier 1892, et l'autre par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division A, daté le 26 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, savoir:

Un certain lot de terre dans le deuxième district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui lui appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, St-Philippe et Ursulines, mesurant, au pied français, 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé sur 120 pieds de profondeur, et 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations, connues comme No 223 rue Tremé, consistent d'une maison en bois à un étage, et une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, etc. Bon voisinage, près du marché Tremé, à proximité des écoles et des églises.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes de 1892.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot notaire. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication
30 jav—30—6 13 20 27 fév—2 mars

Propriété Résidence de choix

Dans un quartier attrayant.

La résidence élégante en bois à deux étages, avec vastes terrains, coin des rues Chestnut et Peniston.

Succession de Giles M. Hillyer.

No 34,319—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 9 mars 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 février 1892, dans l'affaire de la succession de Giles M. Hillyer, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Peniston et Général Taylor, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 (de l'ancien îlet 14) sur un plan déposé au bureau de Jas. Graham ex-notaire, d'après le plan No 140, et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Chestnut et Peniston, mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut, sur 115 pieds de profondeur, et le lot No 2, 32 pieds de face à la rue Chestnut, sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie et attrayante résidence en bois à deux étages, solidement et confortablement subdivisée et ayant tous les agréments modernes nécessaires. Le terrain est spacieux avec pelouses et allées schillinger entourées par une jolie clôture en fer, voisinage choisi et à proximité des charmantes résidences de MM. M. Brady, L. G. de l'Isle et autres.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. T. Ducros, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
6 fév—6 13 20 27—mars 5 9

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Rémunératrice,

NOS 289 ET 291 RUE CONTI, Près Claiborne.

Dans l'affaire d'Alexander Deck et als. vs. François Charles Deck et als.

No 34,358—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement et à un ordre rendu le 14 janvier 1892, et signé le 21 janvier 1892 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Les deux résidences en bois, à deux étages, désirables et productives, Nos 289 et 291 rue Conti, entre Claiborne et Derbigny (dans l'îlet autrement borné par la rue St-Louis, Deuxième District de cette ville), chacune contenant 6 chambres et cuisine, en outre une maison détachée à une chambre, hangar, citerne et grande cour. Les lots sont désignés par les Nos 23 et 24 sur un plan dressé par J. Pillié, daté le 1er mai 1840, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situés dans un district très populeux à proximité du centre des affaires, les propriétés rapportant environ $30 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, au dessus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRETE A CARROLLTON

De Valeur Améliorée et Vacante.

No 10 avenue Dublin, près l'avenue St-Charles.

No 81 rue Madison, et Terrains Vacants coin des rues Madison et Zimple.

Succession de Archibald S. Firth.

No 34,462—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 20 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement et ordre rendus le 5 janvier 1892 et signé le 12 janvier 1892, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendus dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° **Le cottage simple en bois** No 10 rue Dublin, contenant hangar de façade, six chambres, allée de côté, citerne, etc., dans l'îlet autrement borné par les rues Madison et Hampson et l'avenue St-Charles, septième district de cette ville. Le lot est désigné par le No 5 et mesure 32 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Près des avenues St-Charles et le marché de Carrollton.

2° **La résidence en bois à deux étages** No 81 rue Madison avec galeries de façade doubles, huit chambres, citerne, etc. La propriété comprend huit lots de terre Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 13, dans l'îlet 118, bornés par les rues Dublin, Madison, Zimple et Troisième.

Les lots 1 à 6 se touchent et mesurent chacun 30 pieds face à la rue Zimple sur 130 pieds de profondeur, le lot No 1 formant le coin des rues Zimple et Madison, et les lots 7 et 13 mesurant chacun 30 pieds face à la rue Madison, le lot No 7 ayant une profondeur de 162 pieds 6 pouces, et le lot 13 une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles et se touchant.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier les ventes.

Acte de vente pardevant Fred Diebel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
16jan—16 23 30 fév 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Succession de J. J. L. Abat.

No 34,288—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friederichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

1° **La moitié indivise du droit,** titre et intérêt dans et à un certain îlet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville et borné par les rues Bienville, Conti, Genois et Clark.

2° **La moitié indivise du droit,** titre et intérêt dans et à un certain îlet, situé dans le Deuxième district de cette ville et borné par les rues Conti, St-Louis, Genois et Clark.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30jan—30—fév—6 13 20 27—mars—5

UN Français d'un âge sérieux, 40 ans, désire faire la connaissance en vue de mariage, d'une Française ou d'une Créole parlant le français ou bien d'une veuve sans enfant, âgée de 25 à 35 ans. S'adresser à P. G. Jennings, P. O. Box 318. 30 jan—30—fév 5 20

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-Cottage Agréable,

No 180 rue Franklin, près Poydras.

Succession de Hugh et Winifred Campbell.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 février 1892, et rendu dans la susdite succession—

Le joli cottage simple No 180 rue Sud Franklin, entre les rues Poydras et Lafayette, (dans l'îlet autrement borné par la rue Howard, Premier District de cette ville) bâti retiré de la banquette et ayant galerie sur le devant et 6 chambres, auvent, 2 citernes, cour pavée, etc.

Le lot est désigné par le No 3 d'après un plan fait par C. A. Hedin, le 4 mars 1856, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, et mesure 25 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Franklin, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. En bon état et près du Marché Poydras, cette propriété est toujours louée et est une bonne résidence.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 et déposera 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 fév—10 11 12 13 20 27—5 12 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Avantageux

—DANS DE—

Magnifiques Magasins et Résidences solidement construits,

Nos 852, 858 et 858 1/2 rue Magazine,

Près du Marché de la rue Neuvième

Succession de Wm. Welsh.

No 34,493—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° **Les deux magnifiques et confortables magasins et résidences en bois à deux étages,** Nos 858 et 858 1/2 rue Magazine, ayant chacun magasins avec eau, avec vitrines, escaliers, salons, salles à manger et cuisines au rez-de-chaussée, et 5 appartements à coucher, chambre à bain, galeries en dessus à l'avant et à l'arrière, hydrant, double citernes, cour bien briquetée, hangars, etc., de chaque côté. Le lot est désigné par la lettre "C" et "D", dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Huitième et Neuvième, dans le quatrième district de cette ville, sur une esquisse par John F. Braun, architecte, datée le 30 mai 1878, annexée à un acte passé pardevant J. Bendernagel, devant notaire et mesure comme suit: Le lot "D" mesure 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot "C" mesure 19 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 91 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Les dits lots sont composés d'une partie de la portion de terre désignée par la lettre "C" sur une esquisse dessinée par Edgar Pillié, architecte, en date du 6 octobre 1875, annexée à un acte passé pardevant Jas. Fahey le 11 octobre 1875, lequel dit lot "C" forme une partie des lots 18, 19, et 20 sur un plan de A. Moellhausen, voyer, daté le 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann ci-devant notaire, ensemble avec l'usage d'une allée en commun, ayant 3 pieds de largeur, sur l'arrière des lots C, D et E et donnant sur la rue Neuvième. Ces beaux magasins sont magnifiquement construits, à un demi îlet du Marché de la rue Neuvième et très avantageusement situés pour les affaires, et très convenables comme emplacement d'affaires, rapportant un revenu régulier de $840 par an.

2° **L'élégant magasin et résidence en briques, à deux étages,** [illegible] No 852 rue Magazine, dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée [illegible] Le lot est désigné par la lettre A 207 sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire le 7 août 1873, [illegible] sur un plan par L. Moellhausen, daté le 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Herrmann, ci-devant notaire, et mesure 21 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes parallèles courant en arrière de toute la largeur des dits lots Nos 18, 19 et 20 [illegible].

Ce magnifique magasin et résidence a un extérieur attrayant, est bâti en dehors des lignes du terrain et est une des plus belles bâtisses dans cette partie de la ville. Sa proximité au marché de la rue Neuvième à l'école McDonogh, aux églises, aux lignes de char, rend la propriété excessivement désirable comme emplacement pour affaires et comme résidence, et un placement excellent, rapportant maintenant $120 par an.

Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à un an de crédit, payable en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en outre du prix de l'enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bascich, Jr., notaire à l'option de l'acquéreur
22 janv—23 30—fév—6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale et productive.

Nos 170, 172 et 172 1/2 rue N. Remparts, vis-à-vis la Place Congo.

Succession de F. W. Dille.

No 15,154—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 20 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 15 janvier 1892 et rendu dans la dite succession—

La propriété en briques centralement située et productive, Nos 170 172 et 172 1/2 rue N. Remparts, entre les rues St-Anne et Orléans, vis-à-vis la Place Congo, Deuxième District de cette ville, ayant 8 chambres dans le corps de logis, 4 chambres dans la bâtisse du fond, hangar, cuve, cour pavée et cour de côté.

Le terrain est désigné par le No 2, sur un plan de J. Communy le 3 octobre 1842, déposé en l'étude de Chas Boudousquié, ancien notaire, portant le No 14 du livre des plans. Le dit terrain mesure conformément au pied américain 48 pieds, 7 pouces 2 lignes de façade rue N Remparts, la même largeur à l'arrière, sur 50 pieds, 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. En face du square Congo, il est à proximité du centre des affaires et est toujours loué; le loyer dans le moment en est de $264 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix, 10 pour cent comptant seront requis comme dépôt pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.
9 janv—9 16 23 30—6 13 20 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses doubles à deux étages rémunératives et bien situées.

Nos 244 et 244 1-2 rue Melpomène.

En face du Marché Dryades.

Succession de Margaret H. Christinason.

No 32,698—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau 177 rue Commune.—SAMEDI, 12 février 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Les bâtisses productives doubles en bois à deux étages, Nos 244 et 244 1/2 rue Melpomène entre Dryades et Rampart, dans l'îlet autrement borné par la rue Terpsichore, premier district de cette ville, contenant galeries et hangar de façade, 8 chambres, citerne, cour, etc. Le lot est formé de l'arrière portion du No 7 dans l'îlet No 8, d'après un plan fait par J. Pillié, voyer, le 29 juillet 1840, et mesurant 63 pieds 11 pouces 2 1/2 lignes de face à la rue Melpomène sur 31 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

La propriété est occupée sur un côté comme buanderie et sur l'autre côté comme salon de barbe sous un bail jusqu'au 1er octobre 1893, à $15 par mois chaque côté (aux locataires ayant le privilège de renouveler pour 2 ans de plus), faisant un revenu total de $360 par an. La propriété doit être vendue sujette au bail ci-dessus. Un placement plus profitable ne peut être désiré. Sa proximité au marché Dryades et le grand commerce qui se fait là donnent une sécurité et une permanence de valeur qui rarement se présentent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit, en parties égales, représentées par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et liens de vendeurs, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, telles qu'assurance et 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès, et sujet aux deux baux ci-dessus décrits; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de vente, et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant ———, notaire, aux frais de l'acquéreur
9 janv—9 16 23 30—6 13fév

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic Provisoire.

Souliers et Installations.

A. A. Heisel vs ses Créanciers.

No 34,929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 23 février 1892, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 5 février 1892 de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour, ci-dessus, Division C, dans l'affaire ci-dessus au local No 163 rue Poydras, entre les rues St Charles et Carondelet.

Le stock de Souliers, Tiges, Formes, Cuir, vitrines et toutes sortes de machines nécessaires pour fabriquer des souliers, outils, kits, tournure, bail, bon vouloir, droit d'occupation, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.
7 fév—à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE

—DE—

Propriétés Foncières

—DANS LE—

DISTRICT DES JARDINS,

COMPRENANT DE

MAGNIFIQUES RÉSIDENCES EN BRIQUES

—ENTOURÉES DE—

Vastes terrains se prêtant à toutes les fantaisies d'ornementation,

—SITUÉES—

A l'angle sud-est des rues Prytanée et Quatrième.

LA PHARMACIE GIRLING AVEC LA RESIDENCE

A l'angle nord-est des rues Prytanée et Washington,

—AINSI QUE—

Les deux terrains vagues

Rue Prytanée, touchant aux propriétés ci-dessus.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert H. Short.

No 30,816—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JNO. H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1891, dans la succession de Robert H. Short, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur qui suivent, savoir:

La splendide résidence en briques.

1° **La résidence en briques à deux étages, formant l'angle sud-est des rues Prytanée et Quatrième,** dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Quatrième, Colisée et Washington. La maison a une apparence très imposante et a été construite avec le plus grand soin; elle a de larges vestibules, de grands salons, une belle salle à manger, ornée d'élégantes fresques, de nombreuses chambres à coucher, très vastes, avec de hauts plafonds, de larges galeries et balcons, avec tous les agréments d'une résidence de première classe.

Les dépendances comprennent les chambres à domestiques, l'écurie et la remise, etc., etc.

Les terrains autour de la résidence sont gazonnés et forment un magnifique jardin avec arbres fruitiers, orangers, pruniers, arbres donnant de l'ombrage, etc.

Le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de E. Pillié, daté du 18 août 1890 d'après quel plan le dit morceau de terre "A" se compose de tous les terrains primitivement désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 18 et de la moitié du terrain No 14. Il part à une distance de 77 pieds 3 pouces et 5 lignes du coin de l'avenue Washington. Il mesure 180 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Prytanée, sur une profondeur et une façade rue Quatrième de 214 pieds 11 pouces et 2 lignes; et une première profondeur, de l'autre côté, de 125 pieds 6 pouces et 4 lignes, de là, s'élargissant à angles droits 77 pieds 3 pouces et 5 lignes sur une ligne s'étendant vers l'avenue Washington, de là une seconde profondeur parallèle avenue Washington, de 89 pieds 6 pouces et 2 lignes et une largeur sur les lignes de derrière, de 257 pieds 7 pouces et 7 lignes d'après le plan exhibé à la vente.

La susdite propriété est louée jusqu'au 1er octobre 1892 au taux de $2,600 par an.

La Pharmacie et maison de résidence.

2° **La bâtisse en bois à deux étages** formant l'angle nord-est des rues Prytanée et Washington, dans le Quatrième district de la ville. Elle est actuellement occupée par M. R. N. Girling comme pharmacie et résidence et est louée $1,000 par an jusqu'au 30 septembre 1892.

La bâtisse a été érigée il n'y a que quelques années, elle est bien construite et excellemment adaptée aux objets auxquels elle sert actuellement.

Le terrain est désigné par la lettre "B" sur le susdit certificat de E. Pillié en date du 18 août 1890, et d'après lequel il forme le coin des rues Prytanée et Washington, il mesure 25 pieds 10 pouces de façade rue Prytanée, sur une profondeur et façade avenue Washington, de 125 pieds 6 pouces et 4 lignes et se compose de tout le terrain primitif No 1 et de 9 lignes du terrain primitif No 2.

3° **Les deux terrains de choix** rue Prytanée, entre Quatrième et Washington, [illegible] 2 et du terrain primitif No 3.

Conditions de la vente.

Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste [illegible] par an et les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles cette année 1892 [illegible] pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm Morgan Gurley, notaire.
7 fév—7 14 21 28—mars 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE PROPRIETE,

—DANS LA—

Partie inférieure du Quatrième District.

No 291 rue Ste-Marie,

—ENTRE—

Les rues Prytanée et Colisée.

A L'ENCAN.

Succession de Bernard Stehle de Catherine Stehle, sa femme, et Helen Stehle.

No 34,439.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 5 février 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 291 rue Ste-Mary, entre les rues Prytanée et Colisée, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Mary, Prytanée, Colisée et Felicity Road. La résidence a un corridor, galerie d'arrière quatre chambres, etc., dans la maison principale et quatre chambres dans la bâtisse à deux étages au fond. Elle est dans un voisinage bien amélioré à proximité de tous les conforts et accessible à plusieurs lignes de char.

Le lot est désigné par le No 23 sur une esquisse d'arpentage faite par D. M. Brosnan datée le 23 avril 1887, d'après laquelle le dit lot commence à une distance de 83 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Ste Marie, 64 pieds 1 pouce de large dans le fond, 118 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Prytanée, 119 pieds 5 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté vers la rue Colisée, toute mesure américaine; ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large, faisant face à la rue Prytanée sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes en commun avec le dit lot et autres.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans en paiements égaux en billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de défaut pour la portion du crédit, transfert d'assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1892, et déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Frédérick Zengel, Esq., notaire public, et le même jour, à 10 heures A. M. au local 291 rue St-Mary, entre les rues Prytanée et Colisée, il sera vendu—

L'ameublement de maison et effets, le tout d'après un inventaire enregistré à la cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
7 fév.—7, 14, 21, 26—Mars—6, 12.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District,

Sur la rue Indépendance, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Jolis Cottages et autres Bâtisses

S. G. Melcher et al. —VERSUS— **My. Melcher et al.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34 545.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 15 janvier 1892 et signé le 21 janvier 1892 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district municipal de cette ville, dans l'îlet No 244, borné par les rues Indépendance, Pauline, Dauphine et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les Nos 2, 3 et 4 et mesurent ensemble 127 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage avec 2 chambres, 2 cabinets, bâtisse dans le fond avec 2 chambres, une grande bâtisse retirée de la rue avec 9 chambres, cave, lieux d'aisance et [illegible].

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29jan—23 30—6 13 20 27 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Choix,

Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, entre les rues Franklin et Liberté.

—ET—

Le magasin et résidence en briques à deux étages, No 70 rue Girod, entre les rues Tchoupitoulas et Commerce.

A L'ENCAN.

Succession de James E. Walsh.

No 34,541—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 26 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Le cottage double de choix Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Franklin et Liberté. Le cottage est retiré de la rue, a une galerie devant, 5 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc. Dans un voisinage bien amélioré, près de tous les avantages. Le lot est désigné par le No 14, sur un certain plan dressé par B. F. Nicholls, architecte, daté le 27 février 1852, et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire public en cette ville. Le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces et 3 1/4 de lignes face à la rue Clio sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° **Le magasin en briques à deux étages No 70 rue Girod,** dans le Premier District dans l'îlet borné par les rues Girod, Notre Dame, Commerce et Tchoupitoulas, à 8 chambres, etc. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan particulier dressé par Jas. Pillié, daté le 1er juin 1840, déposé au bureau de Jules Mossy, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Girod, 96 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 13, 59 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 15, de l'extrémité de cette ligne courant sur une ligne qui se rétrécit graduellement à la profondeur de 30 pieds 6 pouces, de là, au fond, 7 pieds 1 pouce 4 lignes et 20 pieds de large dans le fond.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1892 et déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima, Esq., notaire public.
7 fév—7 14 21 28 mars 6 12

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

Belle occasion pour ceux qui veulent faire un placement d'argent.

"Ce magnifique emplacement" les deux magasins en briques à trois étages Nos 21 et 23 rue Hôpital, près Decatur.

Anciennement occupés par E. Simon comme galerie artistique et photographique, ayant la splendide façade d'environ 60 pieds près du Marché Français des centres maritime et des chemins de fer, pouvant avec peu de frais donner de beaux revenus.

—Sans limite—

IL SERA VENDU à l'encan MERCREDI, 9 mars 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, et le plan est exposé.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant Chas. T. Soniat, notaire.

Dépôt de 10 pour cent à la vente.

EUSTIS, PAUL & CURTIS, Encanteurs.
7 fév—27—mars 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunérative de Choix dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 192 et 192 1/2 rue des Français.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Succession de Frederick Gast.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 24 février 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles près Commune, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, rendu le 15 janvier et signé le 21 janvier pour le compte de la succession de Frederick Gast, sera vendu à l'encan, savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod ou Villere mesurant 30 pieds de face à la rue Français sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois confortable et bien bâti, connu par les Nos 192 et 192 1/2 rue Français, ayant 5 chambres, hangar, etc. à chaque corps de logis; rapportant de beaux revenus et près de toutes les accommodations.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété, assurances, et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
2 jan—23 30 fév 6 13 20 24

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Tout le contenu des cafés bien connus,

NO 153 RUE CANAL,

—ET—

NO 27 RUE CARONDELET.

CONSISTANT EN

Vins, Liqueurs et Installation de Buvette, Meubles,

—ET—

Baux de Propriétés Commerciales de choix.

LUNDI, 15 FEV., A 11 H. A. M.

Dans l'affaire de C. F. CARUTHERS vs. SES CREANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No 34,449

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs, 58 rue du Camp LUNDI, le 15 février 1892, à 11 heures A. M., au local Nos 153 rue Canal et 27 rue Carondelet il sera vendu à l'enchère publique, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, daté et signé le 1er février 1892, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° **Le bail et les sous-baux** du No 31 de la rue Carondelet du 1er octobre 1890 au 30 septembre 1893 de Mme E. Rand à C. F. Caruthers, pour buvette, avec le privilège de faire tous changements convenables au locataire, à $216 67 par mois, avec baux à des sous-locataires montant à $163 par mois, jusqu'au premier jour d'octobre 1892, avec privilège de renouvellement. L'acquéreur assumera tous les droits de C. F. Caruthers (l'insolvable) comme locataire de Mme Rand, et assumera et paiera le loyer au taux de $216 67 par mois à partir du jour de l'adjudication et aura tous les droits de C. F. Caruthers comme locataire principal contre les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

2° **Les baux** des locaux Nos 25 et 27 rue Carondelet, de la Morris Building and Land Improvement Association, Limited, à C. F. Caruthers du 1er octobre 1891, au 30 septembre 1892, avec privilège de renouvellement pour un an, pourvu que la bâtisse ne soit pas démolie, à $20 par mois avec des sous baux se montant à $150 par mois pour le même espace de temps, avec la buvette, cigar-stand et installations des dits lieux, en un seul lot.

L'acquéreur sera sujet à tous les droits de C. F. Caruthers (l'insolvable) comme locataire du Morris Building and Land Improvement Association limité et assumera et paiera le loyer à raison de $210 67 par mois, à partir du jour de l'adjudication, et aura tous les droits de C. F. Caruthers, comme locataire, envers les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

3° **Le bail du local No 153** rue du Canal de Louis Grunewald à C. F. Caruthers, à $200 par mois, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1892, avec le privilège de renouveler pour un an, pourvu que la propriété ne soit pas vendue, avec un sous-bail montant à $40.00 par mois, avec la buvette, cigar-stand et installations, d'après un inventaire enregistré comme un lot.

L'acquéreur sera sujet à tous les droits de C. F. Caruthers, (l'insolvable) comme locataire de Louis Grunewald, et assumera et paiera le loyer au taux de $216.67 par mois, à partir du jour de l'adjudication, et aura tous les droits de C. F. Caruthers comme locataire, contre les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

4° **Un assortiment de choix de vins,** liqueurs, fonds de marchandises, pendules, statuaire, meubles (non compris installations) qui sera vendu au détail—le tout—d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

N. B.—Cette vente commencera LUNDI, 15 février, à 11 heures A. M., au No 153 rue du Canal, et sera continuée chaque jour jusqu'à ce que le tout soit vendu. Ensuite sans ajournement au No 27 rue Carondelet, où nous continuerons la vente des vins, liqueurs, etc., dans l'affaire de Caruthers vs. ses Créanciers.
4 fév—4 6 7 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu du Crescent Steam Job Printing Office, No 110 rue de Chartres.

Comprenant Machine à Gaz, Presses à Cylindres et Presses à Bras, Coffrefort, Caractères d'Imprimerie, Meubles de Bureau, etc.

Succession d'Ernest Marchand.

No 31,905—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs, 58 rue du Camp.—MERCREDI 17 février 1892, à 11 heures A. M., au local No 110 rue de Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, daté et signé le 4 février 1892, la propriété ci-après décrite, savoir:

Une machine à gaz et appareils, courroies et arbres de couche, complets, 1 presse à cylindre "Scranton" 1 presse à cylindre Whitlock, 3 presses à bras, 1 coffre-fort, 1 presse à copier, 1 lot de meubles de bureau, 2 grillages en fer et 1 lot de caractères d'imprimerie, le tout d'après inventaire enregistré dans mon bureau. Les effets ci-dessus mentionnés devant être vendus en détail.

Conditions—Comptant.
6 fév—6 7 14 16 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à Carrollton, rue Adams, entre Zimple et Quatrième.

A L'ENCAN.

George Davis vs Sidney Davis & als.

No 33,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 10 décembre 1891 et signé le 16 décembre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, à Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième.

Les dits lots sont désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Adams sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tous plus ou moins.

Les améliorations comprennent les deux cottages en bois à un étage, Nos 220 et 222 rue Adams, ayant chaque 4 chambres.

Conditions de la vente—Comptant. Les acquéreurs déposeront dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm Morgan Gurley, Esq. notaire public.
9 jan—9 16 23 30—fév 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent avantageux

—EN—

Propriétés Foncières

Dans les premier, deuxième, troisième et sixième districts,

—ET LA—

Belle maison de résidence à deux étages, à l'angle nord-ouest du chemin du Bayou et de la rue Roman.

A L'ENCAN — A LONGUE ÉCHÉANCE

Succession de Mme Wilhelmina Justus

No 33,891—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé dans la susdite affaire, le 27 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

Deuxième District.

1° **La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 304 Chemin du Bayou,** coin Roman, dans le Second District, carré d'îlet borné par les rues Bayou Road, Roman, Derbigny et Hôpital. Le terrain mesure 77 pieds 8 pouces et 8 lignes de façade Chemin du Bayou sur 224 pieds 2 pouces 1 ligne rue Roman, et 222 pieds 7 pouces 8 lignes sur la ligne du côté opposé, à quelle profondeur les dites lignes latérales se rejoignent, conformément à un plan de J. A. D'Hemécourt, ancien voyer de ville le 6 avril 1855.

La maison est retirée de la rue, elle a des salons doubles, manteaux de cheminées en marbre, 5 chambres à coucher chambre à bain lavabos stationnaires office et cave un splendide range avec bouilloire, poulailler, remise et entrepôt, etc. Sonnettes électriques partout. Le terrain est tracé en jardin et est planté d'orangers, de pruniers et de limoniers. Un délicieux home pour une nombreuse famille situé dans un voisinage choisi, à proximité de tous les agréments, accessible par trois lignes de chemins de fer.

2° **Le cottage en briques à un étage,** avec toiture en ardoises, No 306 rue Bourgogne, [illegible]

3° **La maison en briques à deux étages,** [illegible]

4° **La bâtisse en bois à deux étages, No 101 rue Tremé,** [illegible]

5° **La maison de résidence en bois à deux étages No 36 rue Roman,** [illegible]

Premier District.

6° **Le cottage en bois à un étage No 390, rue Melpomène,** [illegible]

7° **Le cottage en bois à un étage,** coin des rues Thalie et Prieur, [illegible]

Troisième District.

8° **La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 337 rue de Chartres, coin St-Ferdinand** [illegible]

9° **Le cottage en bois à un étage, No 181 Champs-Elysées, coin Remparts,** [illegible]

10° **Le cottage en bois, à un étage, No 133 Champs-Elysées,** [illegible]

11° **Le cottage pour résidence, No 497 rue des Remparts,** [illegible] Le cottage a cinq chambres, une galerie, un toit en ardoises, etc.

Sixième District.

12° **Le grand cottage en briques No 1036 rue Magazine,** dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Général Taylor et Austerlitz. Le terrain est composé de 2 lots désignés par les Nos 13 et 14, conformément au plan dans le bureau de S. Magner, ancien notaire, du 5 avril 1865. Lesdits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Magazine sur 115 pieds 8 pouces de profondeur.

Le bâtiment est en briques, à un étage; il a une galerie sur la façade, 6 chambres, un vestibule au centre et un édifice à deux étages dans le fond contenant 4 chambres. Il est occupé en ce moment par la 4e Cour de Cité. Il est situé dans un voisinage agréable et s'améliorant rapidement, avec une double ligne de cars en face, près du marché et pourvu de tous les agréments possibles.

Il est loué jusqu'au 31 mai 1893.

Conditions de la vente.

Pour la propriété premièrement décrite, au coin du Chemin du Bayou et de la rue Roman, un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, ou un an, au choix de l'acquéreur; et pour tous les autres biens-fonds, une moitié ou plus comptant, la balance à un, au choix de l'acquéreur dans toutes les ventes; la portion payable à échéance, s'il y en a une, sera représentée en billets souscrits par les acquéreurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à complet paiement. Les actes de vente contiendront toutes les clauses ordinaires de garantie, telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant en outre être assurée et les polices transférées, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du montant de l'adjudication, et devront déposer entre les mains de l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent comptant du montant du prix d'achat.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Frank Zengel, notaire, 49 rue du Camp.
24janv—24 31—7 14 21 27 fév

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

L. DERMIGNY,

126 West 26th street, New York.

Dépôt général de journaux français. Même prix qu'en France.

Le Petit Journal, le Petit Parisien, la Lanterne, 1 cent le No; leurs *Suppléments* illustrés, la *Mode Nationale* illustrée, 3 cents le No; le *Journal illustré*, la *Vie Populaire*, le *Petit Journal pour rire*, 3 cents le No; le *Journal Amusant*, 9 cents le No, etc, etc.—Envoi par la poste affranchissement en plus.

Remise aux marchands.

La librairie se charge de procurer à ses clients tous livres ou publications françaises.

9 sept—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Maison DE RESIDENCE,

Cottages et Demeures dans le Quatrième District,

Dans des localités de choix,

Donnant de forts beaux revenus.

VENTE A TERME

A l'encan, à longues échéances.

VENTE EN PARTAGE.

DANS L'AFFAIRE DE

Mme Anne Catherine Wilken Peterson,

vs.

Mlle Marie O'Donnell et Autres.

No 34,709—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Division B

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire, le 20 janvier 1892, et signé le 25 janvier 1892, seront vendues à l'encan, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° **Le magasin et maison de résidence** à deux étages, No 60 rue Felicité, dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Felicité, Chippewa, Ste Marie et Fulton (maintenant St-Thomas). La bâtisse a 6 chambres, galerie devant et est occupée comme magasin et résidence. A l'arrière du terrain est un cottage double désigné par les Nos 178 et 180 rue Chippewa, ayant 3 chambres de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 10 sur un plan de H. Moellhausen, en date du 20 mai 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Le terrain mesure 32 pieds de façade rue Felicité sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant face rue Chippewa, dont il forme le coin, le tout mesure américaine.

2° **Le charmant cottage résidence No 384 rue Constance,** dans le Quatrième District carré d'îlet borné par les rues Constance, Laurel, Philippe et Première. Le cottage est à distance de la rue, a une galerie de façade, corridor, salons à arche, 7 chambres, chambre à bain etc. Le terrain est désigné par le No 23 sur un plan du même et d'autres terrains, plan de J. A. D'Hemécourt, député voyer de la ville, en date du 17 mai 1867 et annexé à un acte pardevant A. Mazureau ancien notaire le 27 juin 1867. Le terrain mesure 32 pieds 2 pouces 2 lignes de face rue Constance sur 159 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Les magasin et résidence No 336 rue Chippewa,** dans le Quatrième District, [illegible]

4° **Le cottage double Nos 619 et 621 rue Constance,** dans le Quatrième District, [illegible]

5° **La propriété-cottage No 494 rue Chippewa,** [illegible]

6° **Le cottage sur terrain attenant** [illegible]

7° **La rangée de maisons à un étage, Nos 373, 374 et 376 rue Annonciation,** [illegible]

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans un quartier agréable, les rues en sont bien pavées et bien drainées, les maisons sont à proximité du centre des affaires et près de plusieurs lignes de chemin de fer et à proximité des marchés, églises, écoles et sont toujours habitées.

Conditions de la vente.

Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs le reste garanti par des billets de un et deux ans de crédit portant toutes les clauses usuelles de sécurité avec taux de 8 pour cent d'intérêt par an, les taxes dues et exigibles pour cette année 1892, un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe notaire.

—Et le même jour—

à 10 heures du matin sur les lieux, 404 rue Chippewa, entre [illegible] et Quatrième il sera vendu Meubles et effets divers selon un inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
21 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 5

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Terrain de choix sur la rue Première, près la rue Liberté.

Succession de Gerhard W. Frye, décédé.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Dame Veuve Catherine Marie Hassmann, veuve de Gerhard W. Frye, vs Mme Regina Geyer et autres.

Dossier No 29,094, pour une Partition.

A Longue Echéance—A l'Enchère Publique.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, crieur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 13 février 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 2me jour du mois de mars 1890, Dossier No 29,094, dans l'affaire de Dame Vve Catherine M Frye vs. Dame Regina Geyer et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu—

Quatrième District.

Rue Première.

Un terrain ou morceau de terre vacant situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 317, borné par les rues Première, Philippe, Sud Liberté ou Benton et S. David, étant le terrain No 8, et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces entre lignes parallèles sur un terrain élevé.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, garanti par lien du vendeur, hypothèque spéciale et toutes les clauses de sécurité. Les paiements à échéance seront divisés en billets conformes à la convenance des parties intéressées. Les billets renfermeront les intérêts des mineurs (soit 1/10 du tout) portant intérêt de 8 0/0, et l'intérêt des majeurs (soit 9/10 du tout) portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes de l'année courante 1892 et fera un dépôt comptant de 20 0/0 sur les lieux, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 10 17 24 31—fév 7 13

Rapport de la situation de la

Banque Nationale Mutuelle

A la Nouvelle-Orléans,

En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Billets et bills escomptés	$496,601 02	
Prêts sur demande	237,51. 67	$734,115 69
Bons des E. U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		120,100 00
Biens fonciers, meubles et installations		44,889 19
Dû par d'autres banques et banquiers	$93,496 30	
Chèques sur le Comptoir d'Echange	120,433 48	
Monnaie courante et Espèce	135,906 28	349,836 06
Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U.		2,250 00
		$1,301,191 77

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		20,000 00
Profits indivis		4,529 80
Circulation		44,100 00
Dividendes non payés	$568 00	
Dépôts individuels	730,700 04	
Dû à d'autres banques et banquiers	38,283 34	769,551 38
Billets et bills réescomptés		163,0[illegible]
		$1,301,191 77

Par résolution du Board, $10,000 00 des profits des six derniers mois ont été portés au compte de surplus.

JAS J. TARLETON, Caissier.

L. O FALLON, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président.
1er Janvier

L'Abeille de la Nouv[...]

NOUVELLE-ORL[...]

SAMEDI, 13 FEVRI[...]

VAPEURS

Mandeville, [...] disonville.

LE STEAMER [...]

COMPAGNIE G[...] TRANSATLANT[...]

LA NORMANDIE, [...]
LA GASCOGNE, [...]
LA BRETAGNE, [...]

CHEMINS DE[...]

Queen and Cres[...]

WHITNEY NAT[...] OF NEW OR[...]

LE FRANCO-LO[...] JOURNAL HEB[...]

FEUILL[...]

No 9.

CHAINE